ACCIDENT DE TRAVAIL

www.cfdtpsarennes.fr

contact@cfdtpsarennes.fr

11/04/18

Suite à l'accident survenu le 9 Avril sur RM2 (zone pont-levis) dans lequel une salariée a été malheureusement gravement blessée, les membres du CHSCT ont réalisé une enquête afin de comprendre les causes de l'accident et éviter que cela ne se reproduise.

Nous avons frôlé le drame avec cet accident qui comme d'autres nous rappelle que nous ne sommes pas à l'abri de dysfonctionnement sur cette nouvelle ligne qui a été montée dans la précipitation.

L'employeur est tenu par la loi de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de ses salariés.

L'employeur ne doit pas seulement diminuer le risque, mais l'empêcher. Cette obligation est une obligation de résultat.

Ce matin, la CFDT est à nouveau intervenue sur RM2 (zone GMP) pour faire respecter cette obligation de résultat. **Au regard du danger, la CFDT a exigé l'arrêt de la ligne et a obtenu une intervention immédiate.**

Ce travail des élus CHSCT nécessite la remontée de toutes les anomalies que vous pouvez constater ! Alors n'hésitez pas à interpeller vos élus !